

Bruxelles, le 4 juin 2026  
(OR. en)

10123/26

ECOFIN 732  
UEM 210  
SOC 320  
EMPL 149  
COMPET 679  
ENV 622  
EDUC 204  
ENER 321  
JAI 733  
GENDER 60  
JEUN 101  
SAN 397  
*ECB*  
*EIB*

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	3 juin 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 207 final
Objet:	Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Irlande

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 207 final.

p.j.: COM(2026) 207 final



Bruxelles, le **XXX**  
COM(2026) 207/3

**SENSITIVE\***  
*UNTIL ADOPTION*

Recommandation de

**RECOMMANDATION DU CONSEIL**

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Irlande**

---

\* Distribution only on a 'Need to know' basis - Do not read or carry openly in public places. Must be stored securely and encrypted in storage and transmission. Destroy copies by shredding or secure deletion. Full handling instructions <https://europa.eu/db43PX>

## RECOMMANDATION DU CONSEIL

### relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Irlande

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil <sup>(1)</sup>, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et durables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et de prévenir les déficits publics excessifs. Le règlement dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.
- (2) Le 16 juillet 2025, la Commission a adopté sa proposition de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 <sup>(2)</sup>. Cette proposition vise à renforcer l'efficacité

---

<sup>(1)</sup> Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

<sup>(2)</sup> Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires

du financement de l'Union en réduisant la fragmentation de l'architecture financière et à aider les États membres à coordonner leur politique économique conformément à l'article 175 du TFUE.

- (3) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire de l'Irlande pour 2026. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel l'Irlande n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro <sup>(3)</sup> le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (4) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale sur les cinq prochaines années. Elle désigne les trois impératifs de transformation – à savoir l'innovation, la décarbonation et la compétitivité – et la sécurité comme piliers essentiels d'une croissance économique durable. Le Semestre européen est aligné sur la boussole pour la compétitivité, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.
- (5) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) <sup>(4)</sup>, dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que les financements de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisque, conformément aux exigences qui leur sont applicables, ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.
- (6) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour l'Irlande. Ce rapport évalue les progrès accomplis par l'Irlande à l'égard des recommandations qui lui ont été adressées et fait le point de la mise en œuvre, par l'Irlande, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il identifie les défis les plus pressants auxquels l'Irlande est

---

maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 [COM(2025) 565 final]. La proposition de règlement fait actuellement l'objet de négociations avec les colégislateurs.

<sup>(3)</sup> JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

<sup>(4)</sup> Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

confrontée. Il a également évalué les progrès accomplis par l'Irlande dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

- (7) Le 10 mars 2026, le Conseil a adopté, à la suite de l'évaluation de la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de janvier 2026 de l'Irlande <sup>(5)</sup>. Le plan, présenté au titre de l'article 15, paragraphe 2, du règlement (UE) 2024/1263, couvre la période 2026-2030 et prévoit une contrainte budgétaire sous la forme d'un taux maximal de croissance des dépenses nettes sur cinq ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux des dépenses nettes suivants: 6,6 % en 2026, 6,0 % en 2027, 7,6 % en 2028, 6,7 % en 2029 et 6,4 % en 2030, ce qui correspond à des taux de croissance cumulés maximaux calculés par rapport à l'année de référence 2024 de 16,5 % en 2026, de 23,5 % en 2027, de 32,9 % en 2028, de 41,7 % en 2029 et de 50,9 % en 2030. La présente recommandation remplace la recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 <sup>(6)</sup>. Toutefois, les taux de croissance maximaux pour les dépenses nettes qui étaient fixés dans cette dernière recommandation pour l'année 2025, à savoir 5,1 % par an et 15,4 % cumulativement par rapport à l'année de référence 2023, restent pertinents pour évaluer la conformité jusqu'en 2025 inclus.
- (8) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander de manière coordonnée l'activation de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense <sup>(7)</sup>, et cette proposition a été saluée par le Conseil européen du 6 mars 2025. Les États membres peuvent encore demander l'activation de la clause dérogatoire nationale à tout moment jusqu'en 2028, s'ils remplissent les critères énoncés à l'article 26 du règlement (UE) 2024/1263.
- (9) Le 30 avril 2026, l'Irlande a présenté son rapport d'avancement annuel 2026 <sup>(8)</sup> sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis identifiés dans les recommandations qui lui ont été adressées dans le cadre du Semestre européen. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par l'Irlande sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.

---

<sup>(5)</sup> Recommandation du Conseil du 10 mars 2026 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de l'Irlande (JO C, C/2026/1812, 20.3.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/1812/oj>).

<sup>(6)</sup> Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de l'Irlande (JO C, C/2025/667, 10.2.2025, ELI: <https://eur-lex.europa.eu/eli/C/2025/667/oj>).

<sup>(7)</sup> Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance», Bruxelles, 19.3.2025, C(2025) 2000 final.

<sup>(8)</sup> Les rapports annuels d'avancement 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: [https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports\\_en?prefLang=fr](https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr).

- (10) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 12,3 % et l'inflation mesurée par l'IPCH s'est établie à 2,1 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une baisse du PIB réel de 1,2 % en 2026 et une croissance de 3,4 % en 2027, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 3,5 % en 2026 et à 2,6 % en 2027.
- (11) Sur la base des données communiquées par Eurostat <sup>(9)</sup>, l'excédent public de l'Irlande est passé de 4,1 % du PIB en 2024 à 1,8 % en 2025. La diminution de l'excédent en 2025 reflète principalement l'absence des recettes exceptionnelles élevées observées en 2024. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent quant à elles sur un excédent de 1,4 % du PIB en 2026 et de 1,2 % du PIB en 2027. Les diminutions de l'excédent en 2026 et 2027 reflètent principalement une modération de la croissance des recettes et de fortes augmentations attendues des dépenses consacrées aux salaires du secteur public, aux prestations sociales et à l'investissement public.
- (12) Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire <sup>(10)</sup>, qui comprend les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était globalement neutre en 2025. Elle devrait rester globalement neutre tant en 2026 qu'en 2027.
- (13) Sur la base des données fournies par Eurostat <sup>(11)</sup>, la dette publique de l'Irlande est passée de 38,3 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 32,9 % du PIB à la fin de l'année 2025. La diminution du ratio d'endettement en 2025 reflète principalement une forte croissance réelle de l'économie et l'excédent budgétaire qui a été dégagé. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une diminution du ratio de la dette au PIB, qui passerait à 32,4 % à la fin de l'année 2026 et à 31,6 % à la fin de l'année 2027.
- (14) Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le total des dépenses publiques de défense de l'Irlande s'est élevé à 0,2 % du PIB en 2025 et il devrait atteindre le même niveau en 2026.
- (15) L'Union reste confrontée à des risques de rupture de l'approvisionnement énergétique et à une forte volatilité des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, l'Irlande a adopté des mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises <sup>(12)</sup>. Il s'agit notamment d'une réduction non ciblée des

---

<sup>(9)</sup> Eurostat, Euro-indicateurs, 22 avril 2026.

<sup>(10)</sup> L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

<sup>(11)</sup> Eurostat, Euro-indicateurs, 22 avril 2026.

<sup>(12)</sup> Il s'agit là de la situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

droits d'accise et du prélèvement concernant la *National Oil Reserves Agency* (NORA -Agence nationale des réserves pétrolières) jusqu'en juillet 2026, d'un report de l'augmentation de la taxe carbone jusqu'en octobre 2026, de subventions ciblées au secteur des transports jusqu'en mai 2026 et au secteur agricole jusqu'en juillet 2026, et de transferts sociaux ciblés vers les ménages à faibles revenus en avril 2026. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le coût budgétaire de ces mesures devrait s'élever à 0,1 % du PIB en 2026. Selon les estimations de la Commission, si ces mesures devaient rester en vigueur jusqu'à la fin de 2026, leur coût budgétaire s'élèverait à 0,3 % du PIB pour cette année.

- (16) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de l'Irlande ont augmenté de 6,7 % en 2025 et de 15 %, en cumulé, sur 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes pour 2025 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé par le Conseil en janvier 2025, avec un écart très légèrement supérieur à 0,3 % du PIB en termes annuels. Si l'on examine conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est inférieur au taux de croissance maximal recommandé. Dans le même temps, comme indiqué, la position budgétaire pour 2025 était excédentaire, et la dette publique était inférieure à 60 % du PIB.
- (17) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de l'Irlande devraient augmenter de 6,1 % en 2026 et de 13,2 %, en cumulé, sur 2025 et 2026. La croissance des dépenses nettes prévue en 2026 est inférieure au taux de croissance maximal recommandé par le Conseil en mars 2026. Si l'on considère conjointement les années 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé prévu des dépenses nettes est également inférieur au taux de croissance maximal recommandé.
- (18) La dépendance des recettes publiques irlandaises à l'égard de l'impôt sur les sociétés provenant d'entreprises multinationales à capitaux étrangers continue de présenter des risques pour la stabilité des finances publiques. Les recettes exceptionnellement élevées de l'impôt sur les sociétés proviennent d'un nombre relativement limité de grandes entreprises du secteur pharmaceutique et du secteur des TIC, et on estime qu'une part importante des recettes a un caractère «exceptionnel», c'est-à-dire qu'elle est supérieure à ce qui peut s'expliquer par l'activité économique nationale. En conséquence, les recettes de l'impôt sur les sociétés pourraient être fortement influencées par les évolutions internationales telles que les modifications de l'environnement commercial et fiscal mondial. Les risques liés à l'impôt sur les sociétés sont aggravés par les liens entre les assiettes de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, étant donné que les multinationales à capitaux étrangers contribuent également de manière essentielle aux revenus du travail et, par conséquent, aux recettes de l'impôt sur le revenu. Pour atténuer les risques budgétaires, l'Irlande oriente une partie de ses recettes exceptionnelles vers le *Future Ireland Fund* (Fonds pour l'avenir de l'Irlande) et le *Infrastructure, Climate and Nature Fund* (Fonds pour les infrastructures, le climat et la nature) afin de constituer des réserves budgétaires. Toutefois, la plupart des recettes exceptionnelles restantes doivent être dépensées conformément au plan budgétaire et structurel à moyen terme de l'Irlande. Pour réduire la dépendance du budget à l'égard de recettes potentiellement transitoires, l'Irlande gagnerait à diversifier ses sources de recettes budgétaires.
- (19) Des risques subsistent pour la viabilité budgétaire à long terme dans le secteur des soins de santé. Les dépenses de santé en Irlande restent parmi les plus élevées de l'UE, malgré une population relativement jeune et en bonne santé. Des inefficacités structurelles, telles que la forte dépendance du système à l'égard de soins hospitaliers

coûteux et l'accessibilité limitée des soins primaires, constituent un risque pour la viabilité budgétaire. Cette situation est exacerbée par les pressions croissantes exercées sur la demande par une population vieillissante. L'Irlande met en œuvre des mesures de maîtrise des coûts dans le domaine des soins de santé par l'intermédiaire de la *Productivity and Savings Taskforce* (Task-force «Productivité et épargne»); toutefois, la plupart des résultats sont jusqu'à présent non permanents et n'ont pas empêché un dépassement budgétaire dans le domaine de la santé en 2025. En outre, des mesures politiques sont nécessaires pour accélérer la transition vers un accès universel aux soins primaires, tout en s'attaquant aux contraintes en matière d'infrastructures et aux pénuries de médecins. L'Irlande met actuellement en œuvre des réformes visant à décentraliser la fourniture des soins de santé, mais les progrès ont été limités en ce qui concerne l'élargissement de l'admissibilité et l'amélioration de l'accessibilité globale des soins primaires publics.

- (20) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient largement les instruments de financement de l'Union, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre, ainsi que dans le contexte du Semestre européen.
- (21) La mise en œuvre, en Irlande, des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ) et du Fonds social européen plus (FSE+), est supérieure au rythme moyen au niveau de l'UE, tant en ce qui concerne la sélection des projets que les paiements. Il est important de maintenir la dynamique actuelle, tout en maximisant l'impact des investissements sur le terrain. L'Irlande prend déjà des mesures, dans le cadre des programmes qu'elle mène au titre de la politique de cohésion, pour stimuler la compétitivité et la croissance. Dans le même temps, l'Irlande doit accélérer la mise en œuvre du Fonds pour une transition juste (FTJ), étant donné que les ressources doivent être déboursées d'ici la fin de 2026. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements annoncés par l'Irlande dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités définies dans le règlement sur l'examen à mi-parcours<sup>(13)</sup>, soient déployés rapidement et efficacement.
- (22) L'Irlande est confrontée à plusieurs défis liés à la productivité de l'économie nationale, à l'augmentation du financement des entreprises, au caractère limité des investissements directs des particuliers, à la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, à l'augmentation de la demande des gros consommateurs d'énergie, aux infrastructures énergétiques, à l'efficacité énergétique, aux transports publics durables et à la disponibilité d'infrastructures de recharge électrique. L'Irlande est également confrontée à des difficultés liées à la mise en œuvre de pratiques agricoles durables, à des insuffisances affectant la qualité de l'eau, les fuites d'eau et le traitement des eaux usées, ainsi qu'à des progrès limités en ce qui concerne les indicateurs de circularité visant à conserver la valeur des matériaux dans l'économie nationale. Enfin, l'Irlande est confrontée à des difficultés liées au sans-abrisme et au logement social et abordable, à des contraintes en matière de capacité des autorités locales à réaliser des projets de logement ainsi que dans le secteur de la construction résidentielle, et

---

<sup>(13)</sup> Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours

concernant le marché du travail et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap ainsi que des parents isolés.

- (23) La forte productivité globale de l'Irlande résulte en grande partie des multinationales étrangères, tandis que la productivité des entreprises nationales — principalement des PME — est à la traîne par rapport aux multinationales étrangères et à leurs homologues de l'UE. Le renforcement de la capacité d'innovation nationale est essentiel pour construire une économie plus équilibrée et plus résiliente, ce qui est particulièrement important dans un paysage mondial en mutation. Les dépenses publiques de R&D en Irlande sont parmi les plus faibles de l'UE: elles ne représentent que 0,2 % du PIB [0,4 % du RNB\*<sup>(14)</sup>] et la R&D privée est fortement concentrée dans les entreprises étrangères, avec un sous-investissement pour les PME nationales. Les crédits d'impôt restent le principal instrument de soutien public à la R&D privée en Irlande. Bien qu'ils constituent un instrument important, un financement plus direct de la recherche et de l'innovation permettrait de mieux répondre aux besoins des PME irlandaises. Le *National Development Plan* (Plan national de développement) révisé et l'*Action Plan on Competitiveness and Productivity* (Plan d'action pour la compétitivité et la productivité) récemment publié prévoient un financement et un soutien accrus en faveur de la R&D et de l'innovation privées et publiques. Toutefois, une mise en œuvre intégrale et en temps utile ainsi que des augmentations soutenues des investissements sont essentielles pour renforcer la capacité d'innovation nationale de l'Irlande.
- (24) Bien que les investissements en capital-risque soient globalement conformes à la moyenne de l'UE, les fonds de capital-risque irlandais sont généralement de taille plus modeste que leurs homologues européens, ce qui contribue à des transactions d'une dimension inférieure et à un important déficit de financement en fonds propres pour les entreprises irlandaises souhaitant se développer. Il est essentiel de combler ce déficit de développement afin d'empêcher la délocalisation d'entreprises à forte croissance et de renforcer la croissance induite par le marché intérieur. Si les initiatives financées par l'État ont réussi, dans une certaine mesure, à mobiliser des investissements en faveur des start-up (jeunes pousses) et des scale-up (entreprises en expansion), le financement sur fonds propres par des investisseurs institutionnels nationaux est limité. La promotion de la participation des investisseurs institutionnels, en particulier des fonds de pension, au capital-risque et au capital-investissement peut mobiliser des capitaux et contribuer à stimuler les investissements dans les entreprises innovantes et à soutenir l'expansion des entreprises.
- (25) L'Irlande affiche l'un des niveaux les plus faibles de participation directe des investisseurs particuliers aux marchés des capitaux de l'UE. Cela s'explique en grande partie par une nette préférence pour les véhicules d'épargne traditionnels, tels que les dépôts bancaires, les produits d'assurance et les actifs de retraite. En outre, les mesures fiscales dissuasives et l'absence d'un compte d'épargne et d'investissement spécifique ont entravé les investissements. Récemment, les efforts politiques visant à encourager une plus grande participation des ménages aux marchés des capitaux se sont intensifiés. Faciliter une hausse des investissements directs des particuliers permet aux ménages d'accroître leurs possibilités d'investissement, et leur épargne peut être orientée vers l'investissement productif, ce qui, en fin de compte, soutient la croissance et l'innovation.

---

<sup>(14)</sup> Le revenu national brut ajusté (RNB\*) exclut les effets de la mondialisation et reflète les normes de revenu des résidents irlandais de manière plus précise que le PIB.

- (26) La dépendance à l'égard des combustibles fossiles reste importante. L'Irlande s'est engagée à atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions, a établi des budgets carbone et des plafonds d'émission sectoriels, fixant des trajectoires de réduction claires par secteur. Ces buts doivent être atteints notamment par une augmentation significative du déploiement des énergies renouvelables. Bien que la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie ait augmenté, l'Irlande n'adopte pas une trajectoire propre à atteindre l'objectif national d'une réduction des émissions de 51 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2018. Les combustibles fossiles constituent toujours la part la plus importante du bouquet énergétique, le gaz naturel représentant environ un tiers de l'approvisionnement énergétique total en 2024, dont la grande majorité est importée. Il est donc nécessaire d'exploiter davantage le potentiel des énergies renouvelables en Irlande. La mise en œuvre d'un cadre rationalisé de planification et d'octroi de permis, prévoyant par exemple les éléments définis dans la directive sur les énergies renouvelables (RED III), contribuerait à faciliter la poursuite du déploiement. La taxe carbone encourage la décarbonation dans l'ensemble de l'économie et donne un signal de prix clair aux pollueurs, mais la présence de subventions non ciblées et permanentes aux combustibles fossiles sape ces signaux de prix. Des mesures politiques supplémentaires sont donc nécessaires pour encourager davantage une réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.
- (27) D'importants besoins d'investissement non satisfaits pour le réseau électrique constituent un obstacle à la réalisation des objectifs climatiques. La combinaison de l'augmentation de la demande intérieure d'électricité et de l'intégration de parts croissantes de production variable d'électricité renouvelable exacerbe la nécessité d'améliorer les infrastructures énergétiques, notamment pour le transport, la distribution et le stockage. L'augmentation des taux de réduction et des contraintes de réseau, en raison de la disponibilité limitée de la capacité, limite le flux d'électricité renouvelable, augmentant les émissions et faisant grimper les prix de l'électricité. Cela nécessite des infrastructures de réseau modernisées et étendues ainsi que des efforts accrus pour améliorer la flexibilité du système électrique fondée sur les combustibles non fossiles, afin de déplacer efficacement l'énergie des centres de production vers les centres de demande. Bien qu'un financement important ait été alloué à l'expansion et à la modernisation du réseau, des investissements doivent encore être réalisés. L'installation de compteurs intelligents a franchi une étape importante, environ 80 % des ménages ayant désormais accès aux données de consommation en temps réel, mais il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité de ces données et d'encourager davantage les consommateurs à participer activement au marché de la flexibilité, y compris au moyen de mesures de participation active de la demande.
- (28) Les émissions dans le secteur du bâtiment ont augmenté de 4,9 % en 2024, en partie sous l'effet d'un parc immobilier à forte intensité énergétique et de la dépendance à l'égard de systèmes de chauffage des locaux et de l'eau utilisant des combustibles fossiles, ce qui souligne la nécessité de décarboner la demande d'énergie. Bien que le rythme de rénovation ait augmenté d'année en année, il reste insuffisant pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie de rénovation. Un soutien supplémentaire à la rénovation des logements privés pourrait également être ciblé davantage, en mettant l'accent sur les locataires, les logements sociaux ou les logements comprenant plusieurs appartements, ou en ciblant les bâtiments les moins performants. Des efforts supplémentaires pour exploiter le potentiel du chauffage urbain permettraient également une décarbonation rentable du chauffage. Les bâtiments publics représentent une part importante de la consommation d'énergie non résidentielle, mais

des efforts ont été déployés pour améliorer leur efficacité énergétique, notamment grâce aux multiples *Pathfinder projects* (projets pilotes) du secteur public. Les conclusions préliminaires montrent d'importants progrès et améliorations en matière d'efficacité énergétique et de réduction globale des émissions. Il est donc important de tirer parti en permanence de l'expérience acquise dans le secteur public en matière de rénovation pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030.

- (29) Les grands consommateurs d'énergie continuent de représenter une part importante de la demande d'énergie. La consommation d'électricité par les centres de données, telle que mesurée, a augmenté entre 2023 et 2024, absorbant un cinquième de l'approvisionnement en électricité de l'Irlande. Selon les estimations, ce chiffre pourrait augmenter à mesure que le secteur continue de se développer. La *Irish Commission for Regulation of Utilities* (Commission irlandaise de réglementation des services publics) a publié une politique en matière de raccordement final en décembre 2025 pour le raccordement de nouveaux centres de données au réseau électrique. Dans ce cadre, les centres de données doivent fournir une production ou un stockage sur site ou local appelable correspondant à leur capacité maximale d'importation. En outre, 80 % de leur demande annuelle doit être satisfaite par de nouveaux projets supplémentaires dans le domaine des énergies renouvelables en Irlande dans un délai de mise en œuvre de six ans. Bien qu'il s'agisse d'une étape importante, il existe des risques de dépendance à l'égard des combustibles fossiles auxquels il convient de faire face. La part restante de la demande annuelle pourrait être satisfaite par la production à partir d'énergie fossile, ce qui irait à l'encontre de la décarbonation du système énergétique. En outre, la période de mise en œuvre de six ans pourrait contribuer à une augmentation significative de la production à partir d'énergie fossile à court terme, ce qui irait à l'encontre de l'objectif de réduction des émissions à l'horizon 2030. Le fait de veiller davantage à ce que l'aménagement du territoire pour les grands consommateurs d'énergie tienne compte de la disponibilité des sources d'énergie renouvelables et des contraintes du réseau, notamment par la mise en œuvre des actions recensées dans la stratégie LEAP (*Large Energy User Action Plan* - Plan d'action pour les grands consommateurs d'énergie), contribuerait à contourner certains des problèmes liés à des besoins supplémentaires en matière de connexion.
- (30) En Irlande, pour rendre la mobilité plus durable, il est nécessaire d'investir davantage dans un réseau de transport public plus intégré, car cela pourrait réduire la congestion urbaine, améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et soutenir une croissance durable. L'amélioration de la connectivité entre les zones rurales et urbaines réduirait la dépendance à l'égard de la voiture, améliorerait l'accès aux services dans les zones rurales et rendrait le développement économique plus inclusif tout en veillant à ce que toutes les régions bénéficient de la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Promouvoir le transport ferroviaire à émissions nulles est essentiel pour l'accessibilité et la décarbonation. Face au défi de la décarbonation du transport routier, l'Irlande est encouragée à accélérer le déploiement d'infrastructures de recharge électrique tant pour les voitures que pour les camions. Cela contribuerait également à accroître l'adoption des véhicules électriques. La densité des infrastructures de recharge électrique reste limitée, y compris dans les zones rurales. En outre, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne les infrastructures de recharge le long du réseau routier RTE-T par rapport aux objectifs fixés pour 2030 dans le règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs.
- (31) L'Irlande est confrontée à des défis liés à la transition vers un secteur agricole plus durable. Les émissions de gaz à effet de serre du secteur pourraient encore diminuer

pour garantir le respect des objectifs nationaux et de l'UE. Bien que le plan d'action pour le climat ait fixé un objectif de réduction des émissions de 25 % d'ici à 2030, les données provisoires indiquent que les émissions n'ont diminué que de manière marginale depuis 2018, ce qui laisse une marge de manœuvre pour des mesures supplémentaires. En outre, des mesures supplémentaires pourraient être prises pour traiter le problème des écoulements de nutriments provenant de l'agriculture, qui ont une incidence sur la qualité des masses d'eau. Environ la moitié des eaux de surface étaient dans un état écologique insatisfaisant lors du dernier cycle d'évaluation pour la période 2019-2024, comme l'indiquent les données de la *Irish Environmental Protection Agency* (Agence irlandaise de protection de l'environnement). Bien que des mesures importantes aient été prises pour résoudre ces difficultés, l'élaboration de nouvelles politiques et pratiques pourrait contribuer à réduire simultanément les émissions de gaz à effet de serre et les pertes de nutriments.

- (32) La mise à jour du *National Development Plan* (Plan national de développement) prévoit des niveaux importants d'investissement dans les infrastructures hydriques. Il est essentiel de garantir une mise en œuvre en temps utile et la réalisation effective des objectifs pour remédier aux lacunes structurelles persistantes. En matière de traitement des eaux usées, le pays reste confronté à des défis en matière de fiabilité et de performance environnementale, étant donné que le vieillissement des infrastructures et la capacité de traitement limitée entravent les progrès vers le respect des normes. Malgré des améliorations, le taux de fuite reste parmi les plus élevés de l'UE, ce qui souligne la nécessité de déployer des efforts plus ambitieux. La croissance démographique, les besoins de développement intersectoriels et les pressions liées au climat exposent encore davantage le secteur. Les projets d'infrastructure en cours devraient contribuer à des avancées, mais la réalisation des objectifs reste essentielle pour transformer les fonds disponibles en améliorations tangibles. En outre, la mise en œuvre de mesures de nature économique en cas de consommation excessive d'eau n'a pas encore progressé, malgré un cadre juridique clair. Garantir la mise en œuvre de mesures visant à limiter la consommation excessive d'eau encouragerait une utilisation plus efficace et contribuerait à un soutien stable et résilient aux services liés à l'eau.
- (33) Si l'Irlande a mis en place un cadre d'action en faveur de l'économie circulaire, les progrès accomplis dans la réalisation de la circularité ont été limités et ont, dans une large mesure, été circonscrits aux niveaux inférieurs de la hiérarchie des déchets, ce qui souligne la nécessité de mesures plus ambitieuses et à l'échelle du système. Le taux d'utilisation circulaire des matériaux et le taux de recyclage des déchets municipaux sont tous deux inférieurs aux moyennes de l'UE. Le recyclage des emballages est également loin d'atteindre les objectifs de l'UE pour 2025. La production de déchets est globalement en augmentation, mais le traitement reste axé sur les processus d'élimination et de valorisation énergétique, comme l'incinération et la mise en décharge, une part importante du traitement ayant lieu à l'étranger. Des tendances similaires sont observées pour les déchets de construction et de démolition, le plus grand flux de déchets d'Irlande, qui a doublé au cours de la dernière décennie. La dotation sectorielle du *National Development Plan* (Plan national de développement) prévoit jusqu'à 600 millions d'EUR pour les programmes liés à la circularité, et un objectif national a été fixé pour accroître le taux d'utilisation circulaire des matériaux, mais des progrès solides dépendront d'une plus grande ambition politique, d'investissements accrus, en particulier pour la capacité de recyclage nationale, et d'une mise en œuvre intersectorielle, notamment en mettant l'accent sur les déchets de construction et de démolition. La mise au point de nouveaux instruments économiques et le renforcement des mesures existantes, mais

limitées, pourraient contribuer à faire évoluer davantage les incitations dans l'ensemble de la hiérarchie des déchets.

- (34) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour relever d'urgence les défis structurels liés au capital humain dans les domaines de l'éducation et des compétences, qui entravent la compétitivité. Les recommandations par pays adressées en 2026 à l'Irlande peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union.
- (35) Une offre accrue de logements sociaux est nécessaire pour réduire le sans-abrisme et protéger les segments de la population à faibles revenus qui sont exclus du marché locatif privé. La construction de logements abordables et sociaux progresse, mais reste loin derrière les objectifs et la demande actuels, comme en témoigne le fait que quelque 60 000 ménages sont inscrits sur les listes d'attente et que 84 000 autres ménages bénéficient de régimes de complément de loyer. Des investissements considérables ont été consacrés au logement social. Toutefois, des contraintes d'offre subsistent dans le secteur de la construction, tandis que des difficultés liées aux capacités, aux ressources et à la planification financière des autorités locales, ainsi qu'à la viabilité financière et à la stabilité des organismes de logement agréés, freinent encore la croissance de l'offre de logements sociaux. Le sans-abrisme a doublé au cours des cinq dernières années, atteignant un record de 17 500 personnes en hébergement d'urgence, parmi lesquelles plus de 5 500 enfants. Les programmes actuels de prévention du sans-abrisme ont donné des résultats modestes et n'ont pas permis de mettre un terme à cette augmentation.
- (36) La croissance rapide des prix des logements au cours de la dernière décennie a rendu les logements de plus en plus inabordables tant pour les acheteurs que pour les locataires. Le manque de logements abordables nuit à la compétitivité de l'Irlande, car il limite la capacité des entreprises, en particulier des PME, à attirer des travailleurs qualifiés, ce qui exerce une pression sur les salaires. La construction de nouveaux logements est en augmentation, mais ne permet toujours pas de répondre aux besoins en matière de logement. Cela souligne la nécessité de poursuivre les mesures qui visent à remédier aux contraintes de capacité dans le secteur de la construction résidentielle. Il s'agit notamment d'un accès insuffisant aux infrastructures comme les transports et les services d'utilité publique, de l'insuffisance des terrains disponibles, des incertitudes en matière de planification foncière, de l'insuffisance des possibilités de financement, du manque de travailleurs dans le secteur de la construction et de la faible productivité dans ledit secteur.
- (37) Les autorités locales sont des acteurs clés de la mise en œuvre du cadre national de planification et détiennent des compétences dans plusieurs secteurs, y compris le logement et la planification. Des contraintes en matière de ressources, de capacités administratives et de financement ont entraîné des retards dans les investissements dans les infrastructures et la mise en œuvre des politiques, ainsi que des lacunes dans la fourniture de services, qui peuvent également avoir une incidence sur les projets de logement. Cela met en évidence la nécessité de renforcer les capacités des autorités locales, par exemple en permettant une planification financière à plus long terme, afin d'accroître les capacités locales pour ce qui est de réaliser des projets de logement au niveau territorial.

- (38) Le marché du travail irlandais reste robuste et affiche de faibles taux de chômage, mais il reste un défi à relever pour parvenir à une croissance inclusive qui profite à tous les groupes. En Irlande, les personnes en situation de handicap continuent de faire face à l'un des écarts les plus élevés entre le taux d'emploi des personnes en situation de handicap et celui des autres personnes, et elles sont exposées à des risques de pauvreté nettement plus élevés. Le fait d'avoir des responsabilités familiales et un accès inadéquat aux services sociaux demeurent des obstacles majeurs à l'accès au marché du travail pour les parents isolés, qui sont également confrontés à des risques de pauvreté disproportionnés. Dans le même temps, des pénuries et des inadéquations de compétences persistent dans des secteurs clés, ce qui met en évidence la nécessité de sensibiliser davantage les inactifs et de renforcer leurs compétences. Investir dans les compétences devrait promouvoir une plus grande inclusion sociale des groupes défavorisés, y compris les personnes en situation de handicap, les parents isolés ainsi que les Roms et les gens du voyage, et les aider à sortir de la pauvreté.
- (39) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2026 que lesdits États membres prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur PRR, pour mettre en œuvre la recommandation 2026 concernant la politique économique de la zone euro. La recommandation 1 aidera l'Irlande à mettre en œuvre les première, deuxième et troisième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 2 l'aidera à mettre en œuvre la quatrième recommandation concernant la zone euro, la recommandation 3 l'aidera à mettre en œuvre les septième et onzième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 4 l'aidera à mettre en œuvre la septième recommandation concernant la zone euro, et la recommandation 6 l'aidera à mettre en œuvre la cinquième recommandation concernant la zone euro,

RECOMMANDE que l'Irlande s'attache, en 2026 et 2027:

1. à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 10 mars 2026; à renforcer ses dépenses et sa préparation en matière de défense tout en veillant à l'efficacité des dépenses et tout en adaptant progressivement son budget à des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que toutes les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, visent à protéger les ménages vulnérables ou à répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements souscrits au titre du cadre budgétaire de l'UE; à élargir l'assiette fiscale afin de réduire les risques liés à la forte concentration des recettes fiscales irlandaises; à poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre des mesures présentant un bon rapport coût-efficacité dans le système de santé tout en accélérant la transition vers des soins de santé primaires universels et accessibles;
2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à maintenir la dynamique de mise en œuvre dans le cadre des programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur la réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques et les flexibilités prévues dans le contexte de l'examen à mi-parcours du cadre de la politique de cohésion;
3. à garantir des augmentations efficaces et durables des investissements publics dans la R&D et du soutien aux investissements des entreprises dans la R&D et à mettre

l'accent sur une mise en œuvre rigoureuse et en temps utile des mesures, y compris des instruments de financement direct, afin d'améliorer la productivité des entreprises nationales. à élargir les sources de financement pour les scale-up (entreprises en expansion) en facilitant la participation des investisseurs institutionnels au capital-risque et au capital-investissement; à permettre aux ménages d'accroître leurs investissements directs en tant que particuliers sur les marchés des capitaux;

4. à réduire la dépendance globale aux combustibles fossiles; à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, notamment grâce à un cadre rationalisé en matière d'octroi de permis; à supprimer les obstacles réglementaires qui subsistent en matière de solutions de flexibilité non fossile; à accélérer la modernisation et l'expansion des infrastructures de réseau; à renforcer la participation active de la demande; à mettre en œuvre des mesures ciblées qui soutiennent l'efficacité énergétique dans les bâtiments privés et permettent de poursuivre les efforts en faveur des bâtiments publics; à investir davantage dans des solutions de chauffage urbain afin de tirer parti du potentiel de décarbonation du chauffage; à veiller à ce que le raccordement des gros utilisateurs d'énergie au réseau électrique soit associé à une capacité supplémentaire d'origine renouvelable et à une meilleure flexibilité du système; à renforcer les investissements dans les transports durables en tenant compte des disparités régionales, et à accélérer le déploiement de points de recharge accessibles au public pour les véhicules à émissions nulles;
5. à encourager davantage les politiques et pratiques agricoles durables qui réduisent les émissions et les pertes de nutriments; à garantir la réalisation d'investissements dans les infrastructures hydriques afin d'améliorer le traitement des eaux usées et de réduire les fuites, ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre la consommation excessive d'eau; à accroître les investissements dans l'économie circulaire afin d'améliorer la capacité de recyclage nationale et à continuer à développer les instruments économiques permettant d'éviter la production de déchets et d'accroître le contenu réutilisé, refabriqué et recyclé;
6. à accroître encore l'offre de logements sociaux et abordables, tout en prévenant et en réduisant l'exclusion des groupes vulnérables en matière de logement; à continuer à s'attaquer aux contraintes de capacité dans le secteur de la construction résidentielle en améliorant l'accès aux infrastructures, la gestion et l'aménagement du territoire, les conditions de financement, l'offre de main-d'œuvre et les méthodes de construction; à renforcer les capacités des autorités locales à mettre en œuvre des projets de logement; à renforcer le marché du travail et l'inclusion sociale des groupes défavorisés en mettant en place des actions de sensibilisation et de renforcement des compétences mieux ciblées, ainsi qu'en améliorant la fourniture de services sociaux et en facilitant l'accès à ceux-ci.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil  
Le président/La présidente*